

# La Babillarde

## Cossé-en-Champagne

[www.cosseenchampagne.fr](http://www.cosseenchampagne.fr)

### Avril 2023



*Le Mot du Maire,*

*Chers Cosséennes et Cosséens,  
L'année 2023 est déjà bien entamée, le soleil va reprendre ses quartiers et scintiller sur notre village et notre moral nous permettant de réaliser de nombreux projets en extérieur.*

*Je vous encourage plus que jamais à ne pas baisser les bras et à faire vivre nos associations. Si vous n'êtes pas encore bénévoles dans l'une d'entre elles, franchissez le pas et devenez les artisans de la vitalité communale. J'espère vous retrouver nombreux le 29 avril.*

*Merci à tous.*

*Le Maire, Stéphane FOUCHER.*

### Avis aux bénévoles

#### Journée citoyenne - Samedi 29 avril 2023

Au programme :

Entretien des massifs et jardinières ;

Taille des arbustes ;

Réglage des portes de la salle des fêtes ;

Plantations au parking du cimetière.

Toutes les bonnes volontés sont requises. Nous vous invitons à vous inscrire en mairie avant jeudi 27 avril à 17 heures pour l'organisation des équipes .

Le rendez-vous est donné le 29 avril à la mairie à 8h45

Nous vous remercions infiniment par avance pour votre engagement.

*Le bénévolat nous fait tous avancer et crée un tissu social convivial. Nouveaux habitants de la commune, n'hésitez pas à vous inscrire, c'est un excellent moyen de vous insérer dans la vie locale et de créer des liens avec vos voisins.*

\*\*\*\*



## Les décisions essentielles du conseil municipal des séances des 19 janvier et 09 mars 2023

Le conseil a voté les **subventions aux associations communales** :

Associations	2023
Ass. de Pêche du plan d'eau	50 €
A.P.E. Cossé Bannes	50 €
APE pour classe transplantée	2 293.30 €
Gym à Cossé	50 €
Société de pêche du Treulon	50 €
Total	2 493.30 €

**Puis les différents tarifs à facturer aux usagers :**

### Maintien des tarifs de location de Salle des fêtes

Reconduction des tarifs en vigueur pour les locations de la salle des fêtes ;

Augmentation du remboursement des frais du chauffage pour suivre l'augmentation du coût électricité ;

Suppression de l'option ménage, compte tenu des difficultés pour y répondre.

	Hab de la commune	Hab. hors commune
Location week-end	260 €	350 €
Location journée	160 €	250 €
Réunions	100 €	150 €
Vin d'honneur	50 €	70 €
Associations	2 locations gratuites par an application des tarifs en vigueur.	
Chauffage	50 € / jour – 100 € pour le week-end au cas par cas y compris pour les locations gratuites aux associations	
Location des stands	Stand de 9 m : 50 € Stand de 6 m : 30 €	10 € 10 €

### Maintien des tarifs Concessions cimetière

	Concessions inhumation	Concessions urne funéraire	Jardin du souvenir
15 ans	50 €	25 €	Gratuit
30 ans	100 €	50 €	
50 ans	140 €	70 €	

### Augmentation des Tarifs Cantine et maintien du tarif Garderie scolaire au 01/04/23

		2022	2023
REPAS ENFANT		3.60	<b>3.70</b>
REPAS ADULTE		8.30	<b>8.40</b>
REPAS PORTAGE		8.30	<b>8.40</b>
GARDERIE / heure	QF ≤ 1000 €	1.90	<b>1.90</b>
De 7H30 à 8H50 Et de 16H40-à 18H00	QF > 1000 €	1.95	<b>1.95</b>
De 7h15 à 7h30	QF ≤ 1000 €	3.80	<b>3.80</b>
Et de 18h00 à 19h00	QF > 1000 €	3.85	<b>3.85</b>

Mode de calcul de la facturation de l'accueil périscolaire :

Toute heure commencée est facturée :

Matin :

Si arrivée de l'enfant = 7h15 : Facturer 1 heure à 3.80 € ou 3.90 € et 1 heure à 1.90 € ou 1.95 € selon le QF

Si arrivée de l'enfant entre 7h30 et 7h50 : Facturer 2 heures à 1.90 € ou 1.95 €

Si arrivée de l'enfant ≥ 7h50 : facturer 1 heure à 1.90 € ou 1.95 €

Soir :

Si départ de l'enfant ≤ 17h40 : Facturer 1 heure à 1.90 € ou 1.95 €

Si départ de l'enfant compris entre 17h41 et 18h00 : Facturer 2 heures à 1.90 € ou 1.95 €

Si départ de l'enfant > 18h00 : Facturer 1 heure à 1.90 € ou 1.95 € et 1 heure à 3.80 € ou 3.90 €

### Vote des fournitures scolaires

Le conseil reconduit le montant voté chaque année comme suit pour les fournitures scolaires :

Prix, Noël et fournitures : 50.00 € / élève + forfait pour divers 2000 €

Effectifs au 01/01/2023 : 46 élèves

Soit un montant de 4 300 €

### Vote du taux des impôts locaux 2023

Considérant l'augmentation des bases des valeurs locatives fixées par l'Etat, de l'ordre de 7 %,

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux pour l'exercice 2023

Taux	2022	2023
TH pour les RS et LV	-	20.48 %
TFB Taxe foncière sur le bâti	49.31 %	49.31 %
TFNB Taxe foncière sur le non bâti	39.07 %	39.07 %

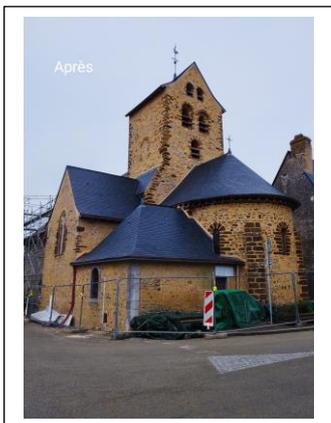
Concernant la séance du 09 mars, elle a fait l'objet essentiellement du vote du budget primitif de l'exercice 2023. (Voir feuille jointe)

### Les réalisations

La première tranche de travaux pour la restauration de la toiture de l'église est terminée. Elle concerne le clocher, le chœur, la chapelle et la sacristie.

Photos avant-Pendant-Après travaux :





Nous entamons maintenant les travaux pour la restauration de la couverture de la nef. Ceux-ci devraient être achevés au mois d'octobre 2023.

**Le city-parc** est terminé, il est mis à la disposition de tous les habitants de la commune, n'hésitez pas à y aller. **L'aire de jeux** sera prochainement installée à proximité par une équipe de bénévoles et mise en service après le passage de la SOCOTEC pour valider la mise en sécurité.



## Prenez notes

**L'Agence postale sera fermée du 25 au 29 avril 2023**

**La Mairie sera fermée du 07 au 11 avril puis du 19 au 21 avril 2023.**

## Portail Famille

Nous avons mis en place le **PORTAIL FAMILLE** afin de permettre aux familles d'inscrire leurs enfants à toutes les activités proposées sur le territoire de la com-com :

- Accueil périscolaire et cantine pour ce qui nous concerne directement
- Accueil de loisirs à Ballée-Val du Maine,
- Activités pour les jeunes organisées par la CCPMG

N'hésitez pas à utiliser ce **Portail Famille** pour inscrire vos enfants à toutes les activités du territoire de Meslay-Grez y compris restauration et accueil périscolaire à Cossé.

## Machine à pain – Infos

La machine à pains sera prochainement installée par le boulanger de Grez-en-Bouère.

La commune se charge de son côté de demander un branchement électrique.

## Nouvelle obligation de déclaration en 2023 !!!!!

Tous les propriétaires de bien immobilier à usage d'habitation sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023 : Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023, tous les propriétaires doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « gérer mes biens immobiliers » sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

La taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales à partir de 2023 mais reste en vigueur pour les résidences secondaires et logements vacants. Cette déclaration permettra de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation.

Si vous ne procédez pas à cette déclaration, par défaut, le service des impôts considérera votre logement en résidence secondaire.

Cf loi de finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28/12/2019.

## Le recensement militaire – Pensez-y !!!

Il se fait impérativement dès l'âge de 16 ans, dans un délai de 3 mois maximum. Il déclenche la journée Défense et Citoyenneté, à la suite de laquelle le recensé reçoit une attestation, document indispensable pour les inscriptions aux examens (BAC, CAP, Permis de Conduire ...) Il déclenche également l'inscription d'office sur les listes électorales dès la majorité. Le retard dans le recensement pénalise donc le jeune recensé.

L'intéressé ou l'un de ses parents se présente à la mairie de son domicile muni de sa carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

## Les aides aux logements 2023

Toutes les aides aux logements (achat, location, rénovation) sont mises à jour sur le site

<https://comparateur-ade.com/aides-au-logement>

N'hésitez pas à consulter ce site pour connaître les aides dont vous pouvez bénéficier.

## ALÉOP - Le transport à la demande

Sources Informations :

[aleop.paysdelaloire.fr](https://aleop.paysdelaloire.fr) - Tel : 09-69-39-14-14

## Animations numériques

Un agent de la com-com assure des permanences à Meslay mais aussi à Cossé-en-Champagne, une fois par mois pour vous accompagner vers l'autonomie numérique.

N'hésitez pas à aller à sa rencontre et à lui faire part de vos besoins, il ne manquera pas d'y répondre. Vous pouvez également vous adresser en mairie.

Nouvelle permanence au sein des locaux de la France services à Meslay-du-Maine à compter du **jeudi 6 avril**. **L'agence intérim ADECCO sera présente tous les 1ers jeudis du mois de 9h à 12h** (accueil sans RDV) au Pôle Intercommunal, 1, voie de la Guiterrière à Meslay-du-Maine. Les demandeurs d'emploi sont invités à se présenter munis d'un CV.

**Le site internet de la commune est en ligne**, il est mis à jour régulièrement par Elise Sallé, n'hésitez pas à le consulter. Et si vous avez des informations, des événements ou des photos à partager, vous pouvez les envoyer par mail à [elise-guerineau@orange.fr](mailto:elise-guerineau@orange.fr) ou un SMS au 06 72 06 51 50.  
[www.cosseenchampagne.fr](http://www.cosseenchampagne.fr)

## Boîte à idées



## Pèle-Mêle

### Le mot du Comité des fêtes

Le bureau du Comité des fêtes a été élu le 16 Février :  
Président : Vincent Houdu, Vice président : Franck Patry, Trésorier : Arnaud Morin, Secrétaire : Fanny Boucard, Vice-secrétaire : Jean-Jacques Lissillour.  
Deux nouveaux membres ont rejoint l'association : Nathan Bignon et Enzo Hougron. Si vous êtes intéressés pour venir aider ou entrer dans le bureau, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès des membres.

Dates à retenir pour cette année 2023 :

- Dimanche 09 Juillet : Belle Journée avec marché des producteurs et Bric à Brac
- Samedi 29 Juillet : Soirée Entrecôte-Frites
- Samedi 04 Novembre : Soirée Hivernale
- Dimanche 17 Décembre : Distribution des cadeaux pour les enfants de Cossé de 0 à 12 ans.

Nous serons heureux de vous accueillir nombreux pour ces différentes manifestations.

Le Comité des fêtes

### L'Association de Pêche du plan d'eau

La pêche au plan d'eau est ouverte depuis le 04 mars jusqu'au 30 octobre 2023, de 7h30 au coucher du soleil.

Les cartes de pêche sont en vente chez Valérie Bourny, au Multiservices « Les Loups gourmands », ou sur place auprès des contrôleurs.

Le prix de la gaule ou du lancer est fixé à **3.00 € / adulte** pour la journée, limité à 3 gaules ou lancers par pêcheur ; **2.50 € pour les 14/17 ans** et **1.50 € pour les 10/13 ans**. La carte peut être prise à l'année pour 40 €.



### L'Association « Gym à Cossé »

Après 6 années passées à Cossé en Champagne, Caroline Lebosquain nous quitte pour d'autres aventures professionnelles. C'est donc avec un pincement au cœur que nous la remercions pour l'ensemble des chorégraphies qu'elle nous a concoctées, ses séances de renforcement musculaire, la relaxation, bref, tous ces moments au cours desquels nous nous sommes trémoussés, avons sué mais aussi, beaucoup ri !

Vous l'aurez donc compris, Gym à Cossé recherche un ou une professeur(e) pour la rentrée prochaine. N'hésitez donc pas à communiquer autour de vous puis à nous contacter via [gymacosse@gmail.com](mailto:gymacosse@gmail.com) ou sur notre page Facebook.

En attendant, nous serons présents lors de la 2ème édition de La Belle journée de Cossé en Champagne, le 9 juillet prochain et avons hâte de vous y retrouver nombreux.

Anne-Laure, Paméla et Adèle.

## Les Nouilles dans le Bocage

Oyé, Oyé peuple Cosséen ! Nous nous apprêtons à festoyer les 7/8 et 9 juillet prochain sur le fief du [Keudfest](#) à Cossé en Champagne. Au programme, moult saltimbanques et cervoises fraîches (les cervoises...), et aussi de quoi faire ripaille. Nous vous invitons donc à vous joindre à nous, si toutefois vous disposez de la bonne humeur inhérente à ce genre de festivités !

A l'affiche le vendredi 7 juillet (Oui, c'est un peu punk comme musique...) :

[Basstico](#) - [Torpenn System](#) - [CHOUCH'N'MOLOTOV](#) - [SUPPOSE IT'S WAR](#) - [Bonheurs inutiles](#) - [PRIMAL AGE](#).

Et le Samedi 8 juillet (Oui, c'est un peu métal comme musique...) ;

[Victime Agressive](#) - [Kitty is not dead](#) - [Leidenfrost](#) - [G-NOMES](#) - [Octane](#) - [ZOË](#) - [Kozoria](#) - [Post-Mortem](#)

Voilà, voilà, pour les cosséen(ne)s l'entrée reste libre comme chaque année, vous êtes tous les bienvenus, ne serait-ce que pour découvrir...

Le dimanche 9 juillet : Les tontons pépères (Sarthis, personne n'est parfait...) vous proposent un concert dans une ambiance guinguette au plan d'eau (Accordéon / Contrebasse / Guitare / Chant) où se déroulera le bric à brac et le marché de producteurs organisé par le Comité des fêtes de Cossé, l'entrée est libre, venez, ils sont formidables !

D'ici là, prenez soin de vous.

Cédric LEROY

## L'Association des Parents d'Élèves

Le 4 février dernier, L'APE a organisé sa première soirée festive depuis le COVID. Celle-ci s'est très bien déroulée et nous étions ravis de vous retrouver. Les fonds récoltés vont servir à la sortie scolaire de la classe des maternelles-CP.

La semaine du 6 au 10 mars les enfants du CE au CM, sont partis à Plougasnou. Ce voyage a été financé par L'APE, les 2 mairies, Bannes et Cossé et les parents d'élèves. Merci à tous d'avoir permis aux enfants de voyager et visiter un petit coin de la Bretagne.

Vous pourrez encore soutenir l'association lors de "La Belle Journée" le 9 juillet, nous y tiendrons le stand restauration.

L'APE

## Le mot de l'école

Le samedi 4 février a eu lieu le Carnaval de l'école! Quelle joie pour les enfants et les adultes de venir déguisés à l'école!

Dans la continuité de ce carnaval, l'APE a organisé sa soirée.

Les CE-CM sont partis en classe découverte début mars à Plougasnou.

Au programme : Découverte du milieu marin, une sortie en bateau, pêche à pied. Malgré une météo capricieuse, les enfants ont été ravis de leur semaine. Un grand merci à l'APE et aux mairies pour le financement en partie de la classe découverte.

Les enseignants

